Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 23 JANVIER 2013

# LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 12, NUMÉRO 5

Faits saillants de la séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 22 janvier 2013.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— Le Conseil a procédé à la nomination de madame Anne Ledoux au poste de directrice du Service de l'organisation scolaire de la CSP. Son entrée en fonction est prévue d'ici quelques jours. Cette nomination fait suite à l'annonce du départ à la retraite de l'actuel directeur du service, monsieur Claude Sasseville.

— Considérant la hauteur des compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le déséquilibre budgétaire de la CSP et la nécessité de mettre en place de nouvelles compressions budgétaires dès 2012-2013 dans une démarche de retour à l'équilibre budgétaire, le Conseil des commissaires a résolu :

De récupérer à même l'Annexe B, l'écart des postes générés entre le paramètre calculé et la formation des groupes à la moyenne.

D'imposer une compression paramétrique au budget d'opérations de :

- 24 $ par élève de la formation générale des jeunes pour les écoles primaires et secondaires;
- 100 $ par élève (équivalent temps plein) de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle pour les centres de formation;
- 100 $ par commissaire pour le Conseil des commissaires;
- 0,10 $ par élève pour les conseils d'établissement;
- 1 500 $ pour le Comité de parents.

D'appliquer ces mesures pour l'année scolaire 2012-2013.

— Madame Denise Gauvreau, directrice générale adjointe de la CSP depuis 2009, a annoncé son départ à la retraite. Elle quittera ses fonctions à la fin de la présente année scolaire.

— Le Conseil des commissaires a résolu de ne pas présenter de demande de renouvellement d'approbation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin que soit maintenu le projet particulier de pédagogie Waldorf de l'école de la Roselière, en application de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*; ce faisant, l'école de la Roselière devient, à compter de l'année scolaire 2013-2014, une école régulière, sans projet particulier, puisque l'approbation reçue précédemment de la ministre, pour le projet particulier, viendra à échéance le 30 juin 2013.

Le Conseil a également résolu d'entamer le processus qui permettra de tenir au cours des prochains mois une consultation au sujet de la fermeture de l'école de la Roselière. Une telle fermeture serait effective uniquement à la fin de l'année scolaire 2013-2014.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 5 février 2013, à 19 h 30

École secondaire du Mont-Bruno au 221 boulevard Clairevue Est, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

DANIELLE FILIATRAULT

CATHERINE HOUPERT